

Syndicat Mixte de Sioule et Morge
Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° CE2026-01-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 10 juillet à 10h00, les membres des Conseils d'Exploitation de la Régie des Eaux et de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge se sont réunis à Saint Pardoux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Syndicat Mixte de Sioule et Morge, Grégory BONNET.

Date de convocation : 29 juin 2026.

MIS EN LIGNE LE

Nombre de membres : en exercice : 20
Présents : 12 Pouvoirs : 0
Votants : 12

29 JUL. 2026

Présents :

Membres appartenant au Comité syndical :

Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Gregory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Marc CARRIAS (EFFIAT); Carmen FUENTES (COM. COM. PLAINE LIMAGNE); Laurène LESCURE (SAINT PARDOUX); Didier MANUBY (Les ANCIZES COMPS); Pierre MONTEIL (SAINT ELOY LES MINES); Alexis RENARD (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Monique ROUSSET (SAINT GERVAIS D'Auvergne).

Membres n'appartenant pas au Comité Syndical : Michèle BARBECOT.

Excusés :

Membres appartenant au Comité syndical :

Elie CHAFFRAIX (LA CELLETTE); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Olivier COUCHARD (MANZAT); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jean-Luc PORTE (JOZERAND); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Damien RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Membres n'appartenant pas au Comité Syndical : Michel PAQUET.

Monsieur Alexis RENARD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Objet : ELECTION DU PRESIDENT DES CONSEILS D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES EAUX ET DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DE SIOULE ET MORGE

Il est rappelé que selon les statuts des régies (article 7.2), le Conseil d'Exploitation de chaque régie élit en son sein son Président et deux Vice-Présidents.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est élu.

Le Président du Conseil d'Exploitation arrête l'ordre du jour des séances et il préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par un Vice-Président.

Les fonctions de Président et de Vice-Président du Conseil d'Exploitation sont gratuites.

Le Président du Syndicat de Sioule et Morge, Grégory BONNET, propose sa candidature pour la présidence des deux Conseils d'Exploitation.

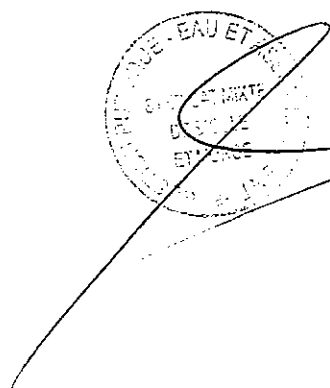
Il demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents : 12
- b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (abstentions) : 0
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du Code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L66 du Code électoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés (a – b – c – d) : 10
- f. Majorité absolue : 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Grégory BONNET	10	Dix

Ayant obtenu la majorité absolue lors du premier tour de scrutin, M Grégory BONNET est élu Président des Conseils d'Exploitation de la Régie des Eaux et de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge.

A circular official stamp is partially visible, containing the text "REGIE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE SIOULE ET MORGE". A large, bold, handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending from the left towards the right.

Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 10 juillet 2026,

Le Président,

Grégory BONNET